



## SEPTIÈME AVIS AUX MEMBRES DU SYNDICAT-SCFP 5757

À tous les membres du Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada (ci-après le « Syndicat ») :

Depuis sa dernière communication, le liquidateur a notamment :

- Finalisé l'analyse de l'éligibilité des membres ainsi que le cumul des cotisations versées. Suivant notre revue des dossiers, 1 016 personnes seraient éligibles au partage des avoirs;
- Communiqué avec plusieurs membres;
- Demandé la dissolution de 2330-4538 Québec inc. auprès du Registraire des Entreprises, et ce, dans le cadre du dépôt des déclarations fiscales finales auprès des autorités fiscales;
- Mandaté un actuaire afin d'établir le mode de partage et de procéder aux calculs liés à la distribution des avoirs du Syndicat entre les membres éligibles, le tout selon les statuts constitutifs. Ainsi, la formule de partage tiendra compte des cotisations versées et de l'ancienneté des membres. Nous espérons recevoir cesdits calculs et procéder à la révision de ceux-ci au courant des prochaines semaines;
- Déposé les demandes et autres documents nécessaires aux fins d'obtenir les certificats de décharge des autorités fiscales;
- Analysé l'incidence fiscale de la distribution éventuelle requise dans le cadre des discussions avec les autorités fiscales, advenant la nécessité d'un prélèvement à la source.

À titre informatif, l'état intérimaire de la réalisation au 31 mars 2018 démontre un montant disponible pour distribution de l'ordre de 5,4 millions \$ (toutes sections confondues).

Nous serons en mesure de présenter le Plan de distribution (ci-après le « Plan ») pour approbation au tribunal dès la réception/révision des calculs de l'actuaire, de sorte que les prochaines étapes puissent être effectuées rapidement :

- Communication du Plan auprès des membres éligibles;
- Approbation du Plan par le tribunal;
- Distribution finale et dissolution du Syndicat.

Nous sommes conscients des délais occasionnés par l'ensemble des tâches accomplies jusqu'à présent et celles à accomplir. Nonobstant, notre priorité demeure de soumettre un Plan dans les meilleurs délais et de procéder à la distribution afférente. Soyez assurés que nous veillons à ce que ce dossier progresse le plus efficacement possible.

Fait à Montréal, le 27 avril 2018

RAYMOND CHABOT INC.

Liquidateur

Emmanuel Phaneuf, M.Sc., CIRP, SAI

p. j. État de la réalisation au 31 mars 2018

DISTRICT DE QUÉBEC  
 DIVISION : MONTRÉAL  
 N° BUREAU : 277965  
 C.S. N° : 500-11-050077-169

COUR SUPÉRIEURE  
 (Chambre commerciale)

**DANS L'AFFAIRE DE LA LIQUIDATION DE:**

**SYNDICAT DES TECHNICIENS ET ARTISANS DU  
 RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA ("STARF")  
 et 2330-4538 QUÉBEC INC.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA RÉALISATION**

**RECETTES**

1	Espèces en banque	665 299,90	\$
2	Placements	4 413 832,14	
3	Produit de vente de l'immeuble	810 000,00	
4	Produit de vente du mobilier	7 070,00	
5	Revenu d'intérêt	30 667,37	
6	Remboursement de CII/RTI	1 325,85	
7	Remboursements divers	9 169,66	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<u>5 937 364,92</u>	\$

**DÉBOURS**

8	Divers :		
	(a) Publication, enregistrement, droits, impôts etc.	9 174,80	
	(b) Téléphone, télécopies, photocopies, etc.	2 185,17	
	(c) Courrier	2 940,89	
	(d) Salaires, libérations, avantages sociaux, etc.	38 957,39	
	(e) Prise de possession, inventaire et gardiennage	12 649,83	
	(f) Frais d'entreposage	2 490,31	
	(g) Assurances	8 540,00	
	(h) Entretien et réparations	2 187,71	
	(i) Télécommunications	8 671,93	
	(j) Électricité	10 596,02	
	(k) Taxes municipales et scolaires	17 654,92	
	(l) Évaluation environnementale	2 260,07	
	(m) Certificat de localisation	975,00	
	(n) Résiliation de contrat de location	18 854,70	
	(o) Honoraires comptables	9 004,50	
	(p) Services rendus	9 775,91	
	(q) Frais de banque	<u>675,00</u>	157 594,15
	<b>SOUS-TOTAL DES DÉBOURS</b>		<u>157 594,15</u> \$
9	Rémunération du liquidateur (sujet à approbation et taxation par le Tribunal)	248 786,00	
10	Frais judiciaires et frais de service juridiques	55 906,53	
11	Taxes :		
	(a) Taxe sur les produits et services :	19 988,71	
	(b) Taxe de vente du Québec :	<u>42 156,60</u>	<u>62 145,31</u>
	<b>TOTAL DES DÉBOURS</b>		<u>524 431,99</u> \$
	<b>MONTANT DISPONIBLE POUR RÉPARTITION POUR L'ENSEMBLE DES SECTIONS)</b>		<u>5 412 932,93</u> \$